

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Saint Just en Chaussée

République Française

Nom et adresse du pétitionnaire

Commune de Catheux

Le Maire de la commune de Catheux,

- **Vu le code de la route ;**
 - **Vu le code pénal ;**
 - **Vu le code général des collectivités territoriales ;**
 - **Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004** relatif aux pouvoirs des préfets, et à l'action des services et organismes de l'État dans les régions et départements ;
 - **Vu la circulaire n° 86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire**, le Président du Conseil Général et le représentant de l'État dans le département en matière de circulation routière ;
 - **Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986** relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route ;
 - **Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié**, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle - livre 1 - 8ème partie - signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;
- Vu le règlement de la voirie départementale de l'Oise** adopté le 20 mars 1996 par le Conseil Général de l'Oise ;
- VU** l'organisation de la Brocante le **dimanche 11 mai 2025 de 8 heures jusque 19 heures**,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation, la vitesse et le stationnement dans un but de sécurité publique **dans les rues du village**,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules de toutes catégories :

- Sera **interdite rue de Choqueuse à partir du numéro 1 au numéro 15** (partie qui va de la place à la rue Notre Dame) et **place de la mairie**.
- se fera à allure réduite limitée à **30 km/h dans tout le village à CATHEUX**,

ARTICLE 2 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Breteuil,
- Monsieur le Chef de l'UTD de SONGEONS,
- A l'intéressé

Fait à Catheux, le 24/03/2025
Le Maire,

Eric TRIBOUT

